

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE	5	10	18
HORS DES DÉPARTEMENTS	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale)	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : **FREDERIC COURNET**

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Comfort

A Paris, chez MM. AUDOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

SALON

Trois fois par semaine, nous publions des articles dus à la plume d'un critique d'art très apprécié dans le monde artistique notre ville.

LIQUIDONS!

La liquidation politique et financière du mois de janvier a décidément tourné à la confusion de nos spéculateurs les plus en renom.

C'est pitoyable de voir le plongeon piqué par le Grand Ministère; mais la fin de l'Union générale et de ses pareilles n'est-elle pas moins pitoyable?

Gambetta! Bontoux! Deux exécutés, et tous deux très légitimement exécutés. C'est bien fait.

Aussi pourquoi M. Bontoux, président du conseil des ministres, prend-il pour collaborateurs des Miribel, des Prudhomme, des Lambert, des Weiss, et *tutti quanti*?

Pourquoi M. Gambetta met-il à la tête de sa banque des de Broglie, des Riant, des d'Harcourt, des Mayol de Lupé, des Veillot et autres Saintes-Nitouche?

On me fait remarquer que c'est M. Bontoux qui couche à Mazas et que M. Gambetta honore la ville de Nice de sa présence. On pourrait s'y tromper, et c'est ce que j'ai fait.

Mais il importe peu que le président du Conseil se nomme Gambetta, Bontoux ou Freycinet, ou que les directeurs de Banque s'appellent Mercadet, Gobeck ou Léon Say. L'essentiel est que nous ne soyons dupés ni en politique ni en finances.

Par malheur, c'est le contraire qui a lieu.

Nous sommes la proie de politiciens en rupture de programmes et de financiers en rupture de dividendes. Les uns empoignent les suffrages et les autres l'argent de leurs concitoyens. Au démentant, c'est toujours le peuple qui paie.

M. de Freycinet ne nous l'a pas mâché. Le Cabinet nouveau ne veut rien faire et ne fera rien. Il parle, il est vrai, des réformes si universellement réclamées par les électeurs; seulement il s'empresse d'ajouter que le moment n'est pas opportun pour les réaliser. C'est la doctrine désespérante que nous subissons depuis dix ans. La seule chose qui paraisse opportune à ces messieurs, c'est de remplacer leurs collègues. Le «ote-toi de là que je m'y mette» est pour eux la seule politique sage, pratique, scientifique qu'ils reconnaissent.

Cette théorie, dont la simplicité n'est plus à démontrer, est également celle des habiles boursicotiers qui grugent et volent impunément le public. Le malheur, c'est qu'elle est généralement acceptée. Les ministres nous disent: «Ce que nous faisons, nos prédécesseurs l'ont fait, nous-mêmes l'avons déjà fait, et cela ne nous a pas empêché de revenir. Nous serions bien sots de ne pas recommencer à tout vous promettre et à ne rien tenir, comme par le passé.»

De leur côté, les gens de bourse et de finance s'écrient: «Les opérations que vous nous reprochez sont les opérations courantes; elles sont contraires à la loi, à l'honnêteté, c'est exact; mais il n'est pas un banquier qui n'agisse comme nous avons agi, et cependant, vous ne craignez pas de confier vos fonds à des maisons de banque dont les procédés sont les mêmes que les nôtres.»

MM. Bontoux et Fédér, en protestant contre l'accusation d'escroquerie et d'abus de confiance formulée contre eux, n'ont pas trouvé d'explications plus satisfaisantes à l'égard du troisième chef,

celui de violation de la loi. A vingt-cinq ans de distance, ils ont répondu au juge d'instruction dans les mêmes termes que le banquier Mirès devant les juges de l'Empire: «Ce que nous avons fait, tous le font journellement.»

Ce qui était vrai, il y a vingt-cinq ans, à cette néfaste époque de décrépitude morale, est encore vrai aujourd'hui.

Maintenant comme alors, la loi qui régit les sociétés par actions est chaque jour outrageusement violée.

La Chambre prendra-t-elle les mesures que comportent un tel état de choses? Nous le croyons d'autant moins que nous avons déjà entendu le garde des sceaux, M. Humbert, faire à la tribune la théorie de la liberté de la spéculation. Ces mots sonores recouvrent cette chose hideuse: le droit de duper, de tricher et de voler. Pour être juste, nous devons ajouter que son éloge de la loi du 24 juillet 1867 a laissé la Chambre absolument froide. A cette froideur, nous aurions préféré des protestations d'abord, des résolutions ensuite.

Les journaux de sacristie et de monarchie versent des pleurs sur l'arrestation des deux hommes d'ordre qui ont couché au dépôt. Cependant, comme Tartufe ne perd jamais ses droits, ils lâchent et désavouent les vaincus avec une pieuse et benoîte désinvolture. «Dieu nous garde, dit l'un d'eux, de préjuger la culpabilité de M. Bontoux, mais nous sommes bien forcés de croire à son imprudence. Lorsqu'on a, par la considération qui s'attachait à des conservateurs, attiré à soi les petites économies des pauvres prêtres, de vieilles (?) filles pieuses, de domestiques qui croyaient en M. Bontoux comme en Dieu, une administration imprudente et une spéculation téméraire, s'élevaient à la hauteur d'une faute impardonnable.»

C'est à fendre l'âme en cent mille morceaux. L'on voit d'ici cette tribu sacro-sainte de pauvres prêtres, de vieilles filles pieuses, de domestiques sans épithète, tous à la queue-leu-leu, apportant leurs deux cents millions bénis à ce Jehovah de l'agio, dont ils avaient fait leur Dieu, leur Veau d'or, à cet excellent M. Bontoux dont la dextérité était si habile à ramasser les fonds des mécréants.

Toute chose a sa fin et il n'y a vieilles filles pieuses, pauvres prêtres ou domestiques qui tiennent.

La catastrophe de l'Union générale précipite les rendements de compte de la haute et basse finance.

A quand la liquidation politique de nos hommes d'Etat de la haute et basse Chambre?

Frédéric Cournet.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fu télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 2 février.

Union démocratique

Sur la convocation de quelques-uns des anciens membres du groupe de l'Union et de la gauche républicaine notamment, MM. Méline, Bernard-Lavergne, Langlois, de Marcère, les membres de ces anciens groupes se sont réunis à 7 heures, salle des Gardes. 80 membres environ étaient présents: la réunion était présidée par M. Noiret, assisté de MM. Loubet et Julien comme assesseurs.

Le président a donné tout d'abord communication d'un long document émanant des promoteurs de la réunion et expliquant les motifs qui justifiaient la création du nouveau groupe. La discussion s'est ensuivie sur le nom à donner au groupe et sur la question de savoir s'il serait ouvert ou fermé.

Sur la dernière question, il a été décidé que le groupe serait ouvert à tous. Quant au nom à donner, la division des membres a été assez grande: M. Pierre Legrand, préconise le titre d'Union Républicaine qui lui paraît de nature à rallier la majorité gouvernementale, M. Deluns-Montaud parle dans le même sens, MM. Julien et Co-

renthin-Guyho demandent que le groupe soit dénommé: Union Démocratique.

A une forte majorité, ce dernier titre est adopté.

M. Julien déclare que, comme membre de la gauche radicale, il ne peut continuer à faire partie du bureau. La réunion délègue, pour assister le bureau provisoire, lequel est maintenu, MM. Margaine, Méline, Bernard (du Donbs) et Deluns-Montaud.

Le bureau sera chargé de recevoir les adhésions.

La réunion se sépare à 4 heures.

La grève de la Grand'Combe

M. Gerville-Réache, député, avocat à la cour d'appel de Paris, s'est mis à la disposition des délégués de la Grand'Combe pour défendre les ouvriers qui ont été emprisonnés à la suite de la grève.

Les délégués quitteront Paris ce matin.

Interpellation de M. Roy de Loulay

M. Roy de Loulay, député de la Charente-Inférieure, a l'intention d'interpeller le ministre de la guerre au sujet du maintien dans l'armée d'Afrique des soldats de la classe de 1876.

Proposition Félix Faure

M. Félix Faure, ancien sous secrétaire d'Etat au ministère du commerce, déposera lundi sur le bureau de la Chambre une proposition de loi relative à la responsabilité des patrons, au sujet des accidents qui surviennent aux ouvriers dans les fabriques.

Union républicaine

A l'issue de la réunion pour la formation du groupe qui a été dénommé: Union démocratique, un certain nombre d'autres députés ont résolu de constituer un groupe de l'Union républicaine, comme réunissant, à leur avis, le programme des réformes qui a été affirmé aux dernières élections.

Interpellation Granet

Lundi, au début de la séance, M. Granet déposera et développera son interpellation relative à la non-exécution du vote émis par la Chambre sur la révision. M. de Freycinet lui répondra et M. Lockroy répliquera au président du conseil.

Après M. Lockroy, on s'attend à l'intervention de MM. de Lanessan et Gatineau, qui parleront tous deux contre la demande d'interpellation.

M. Madier-Montjau répliquera à ces deux orateurs.

Enfin, pour clore le débat, M. Granet déposera un ordre du jour très modéré dans la forme et qui dira, en substance:

«La Chambre invite le gouvernement à s'en référer, en ce qui concerne le respect qu'il doit aux volontés de la Chambre, à sa déclaration du 31 janvier, et passe à l'ordre du jour.»

Puis tout sera fini, après un scrutin qui donnera au cabinet une majorité assez considérable.

LA QUESTION TUNISIENNE

Paris, 3 février.

La question tunisienne disparaît un peu au milieu de toutes ces affaires. C'est ainsi qu'on vient de voter, au milieu de l'inattention générale, six millions pour deux mois. La Tunisie, si cela continue, coûterait donc 36 millions par an à la France.

Le ministère défunt, au temps où il vivait, s'était borné à déposer cette demande de crédit sans commentaire. Or, on n'a pas oublié qu'à la fin de l'an dernier M. Gambetta s'était engagé à apporter, à la fin de janvier, avec la prochaine demande de crédit, un plan d'organisation de la Tunisie, et le résultat de la «traction» avec l'Angleterre et l'Italie.

Nous n'avons vu venir ni traction, ni plan d'organisation. Toutes les espérances qu'on avait fait miroiter aux yeux de la Chambre pour motiver les dépenses faites et la continuation de l'occupation se sont trouvées vaines. Oh! sans doute, disait M. Gambetta, si la situation actuelle devait continuer, si les choses devaient s'éterniser, les critiques qu'on dirigeait contre l'occupation tunisienne seraient justes; mais nous sommes allés là pour faire des réformes, nous obtiendrons des concessions des puissances étrangères, nous allons organiser et enrichir la Tunisie... On continua à avoir des troupes et à dépenser des millions; voilà tout. Cela permit, il est vrai, à M. Roustan de se venger sur Taïeb Bey des jurés de la Seine. Mais cette vengeance nous coûte un peu trop cher.

LES JOURNAUX

Paris, 3 février.

Suivant le *Voltaire*, M. Tirard aurait l'intention de se retirer aussitôt après la conclusion des traités de commerce.

— La *Justice* dit que si les radicaux laissent escamoter la révision, ils donneraient

à M. Gambetta l'arme la plus forte qu'ils puissent lui donner.

— Le *Parlement*, parlant des sociétés financières, dit qu'il ne faudrait pas que l'émotion légitime de ces derniers jours entraînant les réformateurs à une sorte de réaction. Le bon sens et l'expérience du public sont préférables à la répression. La justice est toujours tardive.

— Le *Soleil* espère que M. de Freycinet profitera de la bienveillance générale à son égard, pour faire de bonnes et utiles choses pouvant lui donner un long succès d'estime.

— Le *Rappel*, parlant de l'ajournement de la révision, demande si les radicaux peuvent se condamner éternellement à faire de la politique centre gauche.

— Le *Journal des Débats* estime à 280 le nombre des députés républicains raisonnables décidés à sacrifier leurs rancunes ou leurs intérêts de parti à la nécessité de faire de la République un régime stable.

— La *République française* dit que la Chambre a fait d'être contrariée, hésitante et maussade: elle est sans entrain parce qu'elle sent que le jugement du pays, dans la dernière crise, lui est défavorable. Son unique programme consiste actuellement à faire le moins possible, afin de ne pas s'épuiser prématurément.

— La *Lanterne* réclame des réformes: si le cabinet le refuse, il sera responsable de sa chute.

— Le *XIX^e Siècle* félicite vivement l'extrême gauche de son esprit de conciliation au sujet de l'interpellation sur la révision.

SUSPENSION DES PAIEMENTS

CRÉDIT PROVINCIAL

Paris, 3 février.

Le *Crédit Provincial*, ayant été sérieusement éprouvé par le désastre financier n'a pu faire face à ses engagements pour l'échéance du 31 janvier.

Il vient de suspendre ses paiements.

Les Projets du Ministère Gambetta

Paris, 3 février.

Il paraît que les membres du ministère Gambetta se sont réunis mercredi matin pour s'entendre au sujet du dépôt des projets de loi qu'ils avaient préparés comme membres du gouvernement et qu'ils se proposent de présenter et de défendre devant la Chambre comme simples députés, en vertu de leur droit d'initiative parlementaire.

Le premier projet qui sera déposé est celui relatif à la réforme de la magistrature. Il sera présenté par M. Martin-Feuille, ancien sous secrétaire d'Etat à la justice, M. Cazot étant sénateur et n'ayant plus accès à la Chambre, depuis qu'il n'est plus ministre.

Les autres projets seront déposés ultérieurement et successivement; ils sont d'ailleurs tous prêts et pour la plupart imprimés, le cabinet Gambetta les ayant envoyés à l'imprimerie nationale.

M. Gambetta présentera les projets militaires préparés par le général Campenon et que celui-ci se trouve dans l'impossibilité de déposer lui-même, puisqu'il n'est pas membre du Parlement.

M. Waldeck-Rousseau présentera, conjointement avec M. Martin-Feuille, un projet de loi sur le droit d'association et un autre sur les récidivistes; il présentera, conjointement avec M. Allain-Targé, un projet de loi sur la caisse de retraite des ouvriers et les sociétés de secours mutuels.

M. Raynal déposera un projet de loi tendant à régler les rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés.

Enfin, M. Paul Bert déposera un projet de loi tendant à ajouter des sanctions pénales au Concordat et aux articles organiques.

Grâce à ces dépôts successifs, nous allons donc connaître cette fois les fameuses réformes qui doivent régénérer la France et nous aurons l'avantage de voir entrer dans la pratique le programme de M. Gambetta, sans être embarrassés de sa personne.

INTERIEUR

Paris, 3 février.

CIRCULAIRE DE M. JAURÉGUIBERRY

Le vice-amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, a envoyé une circulaire pour arrêter l'exécution de toutes les mesures ordonnées par le capitaine Gougeard, son prédécesseur au ministère de la marine.

AMBASSADES

M. de Courcel a reçu l'ordre de partir prochainement pour Berlin. Rien n'est encore décidé relativement au futur ambassadeur à Saint-Petersbourg; tous les noms prononcés jusqu'à présent sont hypothétiques.

VOYAGE DE M. GAMBETTA

M. Gambetta, accompagné de M. Scheurer-Kestner, sénateur, et de M. Arnaud (de l'Arège), son secrétaire, est arrivé à Marseille.

TRAITÉ FRANCO-ANGLAIS

M. de Freycinet a eu un long entretien avec lord Lyons, relativement à la reprise du traité de commerce.

M. Tirard se prépare à reprendre, en vue d'une conclusion rapide et définitive du traité de commerce avec l'Angleterre, les négociations que son prédécesseur n'a pu parvenir à mener à bonne fin.

LE SUCCESSION DE M. WEISS

Il est question de M. Decrais ou de M. Béhaigne pour remplacer M. Weiss à la direction des affaires étrangères.

DÉCORATIONS POUR LA CAMPAGNE DE TUNISIE

Des décorations pour le corps expéditionnaire de Tunisie vont être décernées: elles seront annoncées la semaine prochaine. Elles seront établies sur les listes du général Campenon.

PROJETS MILITAIRES

Le ministre de la guerre ne déposera pas avant un mois des projets militaires.

NOMINATIONS

Le *Journal officiel* annonce que M. Duveaux, député est nommé sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique et aux beaux-arts.

M. Paul Mantz est nommé directeur général des beaux-arts.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les treize collèges électoraux vacants, sont convoqués pour le 26 février.

REVISION DE LA COTE

Quelques députés parlent d'un projet ayant pour but d'écartier de la cote officielle de la Bourse tout ce qui n'est pas fondé d'Etat, des départements, des communes et des chemins de fer ou garanti par les départements, les communes ou l'Etat.

VOYAGE DE M. GRÉVY

M. le Président de la République a reçu ce matin M. Laisant, député, M. le préfet de la Loire-Inférieure, M. Colomel, maire de Nantes, et une députation du conseil municipal composée de MM. Normand, Giraud, Maugis et Cuny, qui venaient lui demander de se rendre à Nantes au mois de mars prochain.

M. le Président de la République a promis de faire un voyage dans l'Ouest et, notamment, à Nantes, dans le courant de l'année, exprimant d'ailleurs l'espoir que ce voyage pourrait s'effectuer au printemps.

Les Evêchés non concordataires

Paris, 3 février.

Ainsi que nous l'avons dit, M. Jules Roche a déposé sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à l'abrogation des lois de 1821, 1850 et 1867, relatives aux évêchés et, comme conséquence, demandant la suppression des archevêchés et évêchés non concordataires suivants:

Neuf archevêchés seraient supprimés:

Cambrai, Sens, Reims, Rennes, Albi, Auch, Avignon, Alger et Chambéry. Trente-deux évêchés auraient le même sort: Chartres, Blois, Langres, St-Claude, Nevers, Moulins, Chalon-sur-Rhône, Beauvais, Lavaul, Le Puy, Rodez, Perpignan, Périgueux, Luçon, Aire, Tarbes, Montauban, Pamiers, Marseille, Fréjus, Gap, Verdun, Belley, Saint-Dié, Nîmes, Constantine, Oran, Annecy, St-Jean-de-Maurienne, Moutiers en Tarentaise et Viviers.

LA BOURSE A LYON

Nous n'en avons pas fini avec les surprises et les sinistres.

En premier lieu, nous trouvons dans une feuille locale des appréciations que nous ne pouvons passer sous silence.

Il est impossible de laisser dire sans protestation que l'effondrement de l'Union générale est le fait de manœuvres politiques, tandis qu'au contraire, la création de cette même Société était faite dans une intention connue de tout le monde.

La preuve en est que longtemps il fut question d'appeler l'Union générale, Union catholique.

On ne peut non plus entendre dire, sans murmurer, que les hommes «honorablement entre tous» qui dirigeaient le susdit établissement, ont été, il y a quelques jours à peine, l'objet de la jalousie de personnes qui enviaient leur luxe et leur fortune.

Où donc ces génies financiers avaient-ils pris cette fortune considérable, et qui leur avait procuré ce luxe superbe?

La réponse, nous la trouvons dans le même journal, qui traite de «masse ignorante» la foule de badauds confiants qui s'est dépouillée de ses économies.

Le comble, c'est de voir MM. Bontoux et Fédér offrir des millions (ces mêmes millions de la masse ignorante), pour être mis en liberté. Il convient d'ajouter que cette proposition audacieuse a eu pour résultat immédiat de changer en mandat de dépôt le mandat d'amener lancé contre ces deux messieurs.

Ainsi donc, nous sommes bien fixés: l'Union générale n'a jamais rien eu de commun avec la catholicité; il n'a jamais pu venir à l'esprit de rapprocher de ses affaires le drapeau de la religion chrétienne, et c'est sûrement pour prouver ce désintéressement des choses religieuses qu'une succursale de l'Union fut installée à Rome.

Cela peut paraître paradoxal, mais nous devons croire qu'il en est ainsi; ne sommes-nous pas une «masse ignorante»?

Quant aux princes, marquis, comtes et autres illustres notabilités qui ont jonglé avec l'argent des actionnaires et des déposants, ils sont tout à fait indennes de ce qui arrive et rien pour eux n'est plus surprenant.

Ces Messieurs se contentaient sans doute de prendre le frais et les bénéfices sur le bord de la mer, pendant que le Président du conseil combinait des plans audacieux.

Nous n'avons certainement, quant à nous, jamais pensé autrement; mais nous ne savons si la loi, qui est moins ignorante que nous en ces matières, ne contiendra pas quelques objections.

Il pourrait peut-être se faire que l'on se demandât à quoi sert un conseil d'administration, composé de personnages de condition, qui comment leurs pouvoirs à leur Président et au Directeur pour agir en leur nom, si ce n'est à examiner, à épulcher les affaires qui sont soumises à la Banque, et à sauvegarder les intérêts des clients.

Il est vrai que le Conseil peut répondre que charité bien ordonnée commence par soi-même, et que conséquemment, les intérêts des administrateurs passent avant ceux des actionnaires; cependant il peut s'élever des divergences sur ce point.

Il pourrait également se faire que les hommes de loi se demandassent comment les «administrateurs» d'une société de Banque, ont pu réaliser des bénéfices colossaux, tandis que la vile multitude des ignorants se trouve réduite à merci.

Tout cela, évidemment, n'est que simple supposition de notre part, et nous ne doutons pas, du reste, que dans le cas où pareille question serait faite, il n'y soit répondu d'une manière tout à fait satisfaisante.

Les conservateurs, à notre humble avis, ont grand tort de tant s'affliger de la disparition d'une maison qu'on aurait dû surveiller de plus près, et ils sont bien bons de croire que l'on pourrait penser que les honorables dirigeants de l'Union, aient eu l'intention de pécher une fortune dans le gousset de leurs amis.

Rien n'est moins véritable. Jamais personne n'osera même penser de telles énormités — à l'heure où nous sommes, on parle de la liquidation de plusieurs établissements qui intéressent notre pauvre cité; si ces bruits se confirment, les Lyonnais verront ce qu'il leur coûtera d'avoir poussé l'aveuglement et la candeur jusqu'au paroxysme. La crise que nous avons pieusement arrivée à grands pas, hélas! et si l'on nous eût écoutés, au lieu de s'endormir dans de fallacieuses et chimériques combinaisons, on aurait peut-être pu enrayer le mal.

Les notables commerçants eussent certainement été mieux reçus par la Chambre, et surtout mieux écoutés que les agents de change qui ont essayé de sauver leur barque, après l'avoir lancée sur un dangereux courant.

Le gouvernement alors, aurait eu quelque raison de s'occuper de la situation intéressante de tant de victimes innocentes, tandis qu'il n'en avait aucune pour exposer et racheter les fautes de ceux qui les avaient commises.

(A suivre.)

L'UNION GÉNÉRALE

L'arrestation de MM. Bontoux et Fédér et la déclaration de faillite de l'Union générale ont mis le comble à l'exaspération générale. Ce sont partout de violentes récriminations, accompagnées souvent d'insinuations des plus malveillantes.

Voici ce que le *Voltaire*, organe de la maison Gambetta, publiait hier à ce sujet:

L'arrestation de MM. Bontoux et Fédér a été opérée sous l'inculpation d'abus de confiance pour cause de détournement des dépôts dans le but de racheter les valeurs de l'Union et agioter sur elles. On a trouvé 60,000 titres dans la caisse de l'Union. MM. Bontoux et Fédér, dit ensuite le journal de M. Ranc, ont passé leur première nuit ensemble sur des matelas étendus.

... sur le plancher, gardés à vue par deux agents qui se relevaient toutes les deux heures.

Hier, à six heures du soir, le mandat d'amener a été transformé en mandat de dépôt; alors, continue toujours le journal de M. Gambetta, les prisonniers auraient perdu leur sang-froid, cessant de nier les faits délictueux qui leur sont imputés et s'accusant réciproquement.

Ils ont été transférés à la Conciergerie, dans les cellules 22 et 24, et il leur a été permis de voir leurs familles.

Le beau-père de M. Féder, qui est amiral, et toute sa famille, sont dans un désespoir navrant.

Mme Bontoux, en proie à une crise violente, est en grand danger.

Tous les membres du conseil d'administration subissent aujourd'hui un interrogatoire devant le juge d'instruction. Ils seront probablement poursuivis individuellement comme responsables.

Des arrestations sont considérées comme possibles.

LES POURSUITES

Avant-hier, M. Hue, administrateur judiciaire, chargé de vérifier la situation de l'Union générale, a déposé au parquet un rapport duquel il résultait que des irrégularités nombreuses et des infractions à la loi sur les sociétés avaient été constatées par lui.

Ces irrégularités et ces infractions sont les suivantes :

- 1° Négociations en bourse de titres irréguliers ou irrégulièrement émis;
- 2° Infractions à la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés.

Ces chefs d'accusation retombent sur le président et le directeur de l'Union générale; mais ces deux personnages ne sont pas seuls responsables, il y a à côté d'eux des responsabilités bien autrement compromises; nous voulons parler des membres du conseil d'administration dont les noms de gentilshommes s'élevaient pimpants sur les prospectus de la banque catholique.

Nous croyons devoir remettre sous les yeux de nos lecteurs cette brillante liste; la voilà complète :

MM. le marquis de Biencourt, le vicomte E. d'Harcourt, A. de la Bouillerie, le prince de Broglie, Char. de Cambon, Alphonse Desgorges, Hippolyte Gauthier, A. Gautray, le vicomte de Mayol de Lupé, le comte Eugène de Méus, de Montgolfier, Laurent Quisard, Léon Riant, Richard-Vaehron, Jules Rostand, le comte Rozan, F. Servier-Milion, Eugène Vuilliot, le comte Ch. de Villemont.

Ces poursuites seront donc sans nul doute exercées contre ces hauts personnages, car ils n'ont rien pu ignorer de ce qui se passait puisque rien ne pouvait se faire sans leur assentiment.

Espérons que cette leçon portera ses fruits.

LES ACTIONNAIRES

Sur la liste des actionnaires de l'Union générale qui a été déposée le 12 janvier courant au greffe de la justice de paix du sixième arrondissement, nous avons relevé les noms et les chiffres qui suivent :

Noms	Actions
Féder, directeur de l'Union générale	12,376
Eugène Bontoux, 12, place Vendôme	2,622
Banque de Lyon et de la Loire	375
Ed. Dolfus, agent de change Général de Miribel	550
M ^{me} Edmond Adam, 23, Faubourg Poissonnière	330
Demain, nous continuerons cette liste.	50

LES VICTIMES

Parmi les nombreuses victimes de ce désastre, nous en citerons trois qui méritent une attention spéciale :

Un M. Aubinot, qui possédait encore il y a quelques mois 25 bons millions, est absolument ruiné.

Les princes d'Orléans perdent 30 millions tout ronds.

Le comte de Chambord, qui en était, croyons-nous, à sa première opération financière, est fortement échaudé, eu égard à l'infinité de sa fortune. — Sa confiance dans le génie du timbalier Bontoux lui coûte 4 excellents petits millions.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

13

LES DEUX MÈRES

PAR

Emile RICHEBOURG

PREMIÈRE PARTIE

CONDAMNÉ A MORT

(Suite.)

— Il faut que la famille de la jeune femme et tout le monde croient qu'elle est la mère de l'enfant, répondit Sosthène.

— Ah! je commence à comprendre! s'écria Blaireau. C'est une aimable supercherie, un héritier à faire entrer de force dans une famille! Oh, oh! mais ce que vous appelez modestement une adoption, mon cher monsieur, est d'une gravité formidable. Hum! hum! je comprends que vous n'avez rien demandé à l'Assistance publique. Savez-vous bien au juste ce que vous voulez? Je ne crois pas. Eh bien, je vais vous le dire: Vous voulez tout simplement voler à une mère son enfant au moment de sa naissance, à moins que vous n'en trouviez une assez dénutrée pour vous livrer le sien. Certes, j'en suis sûr, et des mères, — si elles peuvent avoir des droits à ce nom, — qui sont capables de faire ce honteux marché; il y en a bien d'autres, — des monstres, — qui

A LYON

L'émotion est toujours considérable dans notre ville, une foule nombreuse continue à envahir les abords de l'Union générale.

Les figures expriment toujours un morne désespoir; quelques femmes sanglotent.

La police a beaucoup de peine à maintenir la circulation.

SAISIE DES ÉCRITURES

Hier, est arrivée, dans notre ville, la commission rogatoire du parquet de la Seine, adressée par le juge d'instruction de Paris à son collègue de Lyon, avec ordre de saisir les livres et papiers de la succursale de Lyon de la Société.

Toutes ces écritures doivent être conservées et tenues à la disposition de l'expert nommé à Paris pour la vérification de la comptabilité.

LEVÉE DES SCHELLÉS

A quatre heures, M. Vial, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Perquia, de M. Morin, commissaire spécial, et M. Dalin, juge de paix, pour procéder à la saisie.

Hier, également, à l'audience des référés, M. Balloffet, avoué de l'Union générale, a demandé la levée des scellés, à l'effet de retirer du portefeuille de cette Société toutes les valeurs de commerce qui y sont déposées, afin de pouvoir en exercer le recouvrement et sauvegarder les intérêts des négociants lyonnais.

La levée des scellés a été ordonnée par M. Brigueil, président du tribunal civil.

Une dépêche que nous recevons à la dernière heure nous apprend que dans le monde royaliste et clérical on incline à rejeter sur M. Féder la responsabilité des incidents qui ont amené la débacle de l'Union générale.

Ces incidents, dit-on, dans ce milieu, à la faveur de l'absence de M. Bontoux, que M. Féder aurait pris les mesures dont les administrateurs de l'Union générale vont avoir à répondre devant la justice.

RÉPONSE

A Messieurs les membres du Comité central opportuniste

Messieurs,

Les commissions électorales nommées pour les élections du 4 septembre et du 18 décembre 1881, après avoir lu votre manifeste du 30 janvier, croient devoir appeler votre attention d'une manière toute spéciale sur une erreur que vous commettez souvent: c'est d'appeler Comité de l'Alliance de simples commissions locales nommées en réunions publiques par les électeurs du troisième arrondissement.

Quoique solidaires du programme de la démocratie radicale socialiste, elles n'ont pas qualité pour engager un titre qui n'est pas le leur.

Cela dit, nous relevons dans votre manifeste qui a la prétention d'être un diatribe, ces mots :

« Nous ne savons pas si les membres qui dirigent le comité de l'Alliance possèdent le secret de faire disparaître les maux dont l'humanité souffre, et s'ils ont trouvé la solution du grand problème de la misère; ce que nous savons très bien, c'est que les mandats politiques qu'ils ont confectionnés ne diffèrent pas de celui du Comité central quant au fond et qu'ils en sont souvent la copie ».

En fait de programme, messieurs les centraux, vous oubliez trop que vous avez accepté celui du citoyen Jourde qui n'était pas le vôtre, qu'aucun de vous ne l'avait contre signé et qu'après avoir accepté la démission de votre candidat, vous avez congédié du même

coup son programme, qui était celui de l'Alliance socialiste de Paris.

Il est vrai que les commissions électorales, pas plus que les électeurs de la Guillotière, n'ont encore résolu ce terrible problème de l'extinction du paupérisme; mais la démocratie ouvrière de notre arrondissement s'en occupe. Elle est socialiste, parce qu'elle sait que le socialisme est l'affranchissement du travailleur.

Il faudrait donc, pour lui permettre d'arriver à son but, des lois accordant la liberté de se réunir, de parler, d'écrire, enfin de s'associer pour la production et la consommation.

Toutes ces libertés lui ont été refusées jusqu'ici, et si quelquefois on a toléré des réunions, on a eu bien soin d'y jeter des éléments de discorde, afin de démontrer que les ouvriers ne pourront jamais s'accorder.

Quelles que soient les difficultés premières, il faudra bien un jour que, comme les producteurs, les agriculteurs et les exploités travaillent, s'ils veulent avoir droit à l'existence sociale, car, suivant un adage bien connu: « Qui ne travaille pas, ne mérite pas de manger ».

Mais, Messieurs les dirigeants du Comité central, pensez-vous que c'est en des soldats comme Ballue ou des médecins comme Chavanne que la question ouvrière socialiste trouvera des défenseurs au Parlement.

Le socialisme est l'évolution de l'avenir et nous faisons tous nos efforts pour en trouver la solution et l'application.

Cela dit, les commissions de la démocratie radicale ouvrière estiment qu'il n'y a pas lieu d'entrer dans de plus grands développements, ayant déjà dit que la politique radicale et socialiste ne peut se mettre ni en parallèle, ni en discussion avec la politique opportuniste et stationnaire, politique qui a triomphé aux dernières élections.

Elles remplissent un devoir en vous déclarant qu'elles n'ont rien de commun avec les anarchistes « qui eux, ont travaillé à votre profit aux dernières élections » ni avec les communistes, dont les doctrines sont la négation de la personnalité humaine, ni avec les jésuites, ni avec leurs compères, les franc-maçons.

En un mot, étant l'expression de la démocratie ouverte, elles ne relèvent d'aucune de ces sectes qui gouvernent dans l'ombre et dirigent les électeurs assez confiants ou assez intéressés pour les suivre aveuglément. Craignant sans doute de faire connaître les noms des membres qui composent votre commission de conciliation, vous n'osez même pas les insérer au bas de votre manifeste dans lequel vous ne demandez que des soumissions.

Vous avez, du reste, une singulière façon de justifier votre titre de commission de conciliation; vous nous avouez, dites-vous des bras fraternels. Sur ce terrain nous discuterions longtemps sans nous entendre. Nous ouvrons aussi les nôtres; cela nous est d'autant plus facile qu'ils n'ont jamais été fermés à quiconque porte dans le cœur l'amour de la Liberté et de la République.

Commission de l'Élection Bonnet Duverdière :

H. ALBERT, BONNARD, FICHET, FILLETON, GALLONAZZA père, JEAN-NIN, ODDOX, CH. THIVOLLET, CORNILLON, VELLE, GACHET, NARBEAU, BERNUX, GRANJEAN, POPY, SIMPLEX, BERNARD fils, GUYOT, CHIFFIER, THOZET, MALLET, GAILLARD.

Commission de l'Élection Alphonse Humbert :

H. ALBERT, BONNARD, CH. COUTURIER, THÉBAUD, DUTREMBLE, CHAIX (ainé), SEJALON, BADIÈRE, SOUDAN, GUILLERMET, DUMAS, CLAVEL (ainé), TEYRE, POPY, GRANJON, à Montchat; THOZET et MALLET, au Sacré-Cœur; COEX, au Grand-Trou; J.-B. ALBERT et BREZNER dit PRAISSE, à la Mouche; PÉRAUD et BERNARD fils, à Monplaisir.

THÉÂTRES

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

Dimanche prochain le Théâtre des Variétés va ouvrir ses portes sous la direction de M. Demarsy qui compte y donner une série de représentations et viendront à Lyon, qui s'est assuré le concours de plusieurs artistes de talent, va inaugurer la réouverture de ce théâtre avec une pièce à grand spectacle: *Le Dossu*.

Ce drame de cape et d'épée sera, nous n'en doutons pas, un succès pour la nouvelle direction des Variétés, et les amateurs nombreux de ce genre, aujourd'hui si délaissés à Lyon, sauront par expérience l'occasion qui leur est offerte et viendront encourager M. Demarsy dans ses espérances et récompenser ses efforts en se portant en foule au théâtre des Variétés.

MÉNAGERIE BIDEL

M. Bidel attire toujours beaucoup de monde à toutes les représentations qu'il donne dans son établissement.

On aime à voir l'énergie et le courage qu'il déploie pour se faire obéir de ses animaux et leur faire exécuter ses moindres volontés comme à de vulgaires caniches.

Roméo et Juliette font les délices du public et le repas de tous les carnassiers donne une idée du sort qui serait réservé à celui qui oserait les déranger quand ils engouffraient avec voracité les énormes quartiers de viande qui sont distribués à chaque séance.

ALCAZAR

Le premier bal masqué qui a eu lieu samedi dernier, a été des plus brillants. C'était vraiment une nuit féérique qui rappelait par sa splendeur les plus belles soirées de l'ancien Alcazar.

Que dire de plus? Devant un pareil succès la direction a décidé, pour tous les bals de la saison, de renforcer son orchestre d'un quatuor de trompes de chasse.

À tous ceux, danseurs ou musiciens, qui auront peu souvent occasion d'entendre de la bonne musique de danse, interprétée par un orchestre *de primo cartello*.

BAL DES OUVRIERS COIFFEURS

Nous avons l'honneur de prévenir le public que c'est lundi 6 février qu'aura lieu, salle de l'Elysée, rue Basse-du-Port-au-Bois, le bal des ouvriers coiffeurs.

Nous sommes heureux d'apprendre que rien n'a été négligé pour que ce bal soit des plus attrayants.

N. B. — A part le reliquat de la recette corporative, une quête sera faite au profit de la caisse de secours des ouvriers coiffeurs et des familles des victimes de la grève de Villefranche.

Les portes seront ouvertes à neuf heures.

SPECTACLES DU 4 FÉVRIER 1882

Grand-Théâtre
Relâche.
Théâtre des Célestins
7 h. 3/4. — *L'Écureuil*, comédie-vaudeville.
Odette, comédie nouvelle en 4 actes.
Folies-Bergère
Tous les jours, séance de patinage.
Scala-Bonfès
Tous les soirs, représentation variée.
Ménagerie Bidel (Cours du Midi)
Séance à 8 h. 1/2.

CHRONIQUE LOCALE

Nous rappelons à nos lecteurs que la clôture des opérations pour la révision électorale, expire ce soir à minuit. Toute réclamation faite ultérieurement sera considérée comme non-avenue.

Avant-hier, la Faculté de médecine, en séance solennelle, a procédé à la nomination d'un professeur titulaire pour la chaire de médecine opératoire laissée vacante par la nomination de M. Léon Tripiet à la chaire de clinique chirurgicale.

M. le docteur Antoine Poncet, chirurgien-major désigné de l'Hôtel-Dieu, agrégé de la Faculté de médecine (concours de 1878), chef des travaux de médecine opératoire depuis trois ans, s'imposait au choix de la Faculté.

M. le docteur Antoine Poncet a obtenu la majorité des suffrages au premier tour de scrutin, 15 voix sur 21. Nous comptons que M. le ministre ratifiera incessamment ce vote éclairé.

L'enseignement de la médecine opératoire, si brillamment organisé par le docteur Léon Tripiet, aura un titulaire capable de poursuivre l'œuvre du premier maître pour le plus grand profit des élèves.

Voici les numéros des régiments qui composent la garnison de Lyon, d'après l'état de répartition et d'emplacement de l'armée française, arrêté dernièrement :

Infanterie de ligne
42^e régiment, dépôt à Montluçon, partie principale à Lyon.
22^e régiment, dépôt à Romans, partie principale à Lyon.
163^e régiment, dépôt à Riom, partie principale à Lyon.
98^e régiment, dépôt à Roanne, partie principale à Lyon.
430^e régiment, dépôt à Aurillac, partie principale à Lyon.
30^e régiment, dépôt à Vienne, partie principale à Lyon.
140^e régiment, dépôt à Bourgoin, partie principale à Lyon.
Le 12^e bataillon de chasseurs à pied.

Cavalerie
Le 4^e et le 9^e régiments de cuirassiers.
Le 3^e et le 8^e régiments de hussards.
La 7^e compagnie d'ouvriers d'artillerie.
Le 14^e escadron du train des équipages militaires.
La 14^e section d'état-major et de recrutement.
La 14^e et la 25^e sections des commis et ouvriers militaires d'administration.
La 14^e et la 25^e sections d'infirmiers militaires.
La 20^e légion de gendarmerie.

Hier jeudi, à la quatrième séance, M. Vignaux était arrivé à son 2,084^e carambolage. M. Slosson a atteint 2,400. M. Slosson a donc une avance de 216 points.

Aujourd'hui, dernière séance. Le premier tournoi n'est pas encore fixé que déjà on en annonce un second.

M. Scheffer, champion américain, offre de lutter avec le vainqueur. Il accepte d'avance toutes les conditions.

Allons, messieurs, préparez vous en jeux!

Encore des rosières!

Avant-hier a eu lieu à Paris-St-Denis le couronnement de trois rosières, les nommées Corvaisier Clotilde, blanchisseuse, dix-huit ans; Gauthier Blanche-Julie, mécanicienne, vingt-quatre ans; Desramée Marie-Caroline-Eugénie, couturière, vingt ans, née à Lyon.

Selon la volonté exprimée du fondateur de cette donation, les trois rosières doivent se marier le jour même du couronnement. Voici les noms des futurs époux: M. Barbaux (Joseph), ouvrier; M. Arthur Lavigne, journalier, et M. Julien Haury, soldat au 89^e régiment de ligne, âgé de vingt-cinq ans.

Les trois mariages ont été célébrés immédiatement. Chaque rosière a reçu une dot de 600 francs.

Pendant la cérémonie, la musique du 89^e régiment de ligne a joué.

Les comptes définitifs de l'Exposition universelle de 1878 viennent d'être communiqués à la Chambre, qui aura à statuer sur leur liquidation.

Nous y remarquons un détail curieux et digne d'être signalé :

Dans cette immense Exposition, où près de vingt millions de visiteurs ont défilé, il n'a été commis que cent soixante-quinze vols, et pour la plupart insignifiants.

Cent trente voleurs ont été arrêtés, parmi lesquels quatorze Italiens, cinq Turcs, quatre Espagnols et quatre Anglais.

Le reste appartenait à l'honorable corporation des filous français.

Ces chiffres authentiques font justice de la légende d'après laquelle des légions de pick-pockets auraient passé le détroit en 1878 pour venir exercer à l'Exposition leur subtile et périlleuse industrie.

Est-ce un canard? On dit que l'ex-impératrice va se remarier. Le futur serait le marquis de Westminster.

Le marquis de Westminster a une immense fortune; il possède tout un quartier de Londres. Quant à l'ex-impératrice, elle a emporté, comme souvenir du doux pays de France, quelques jolis millions.

Ce ménage ne couchera pas sur la paille.

Nouvelle série des veinards à la Loterie algérienne.

Un lot de 10,000 francs a été gagné par un sergent du 131^e de ligne, en garnison à Mâcon.

Un M. Sarrazin, sonneur à la Grande-Gare, a gagné un lot de 500 francs. Lors du tirage de la Loterie nationale de 1878, il avait gagné un lot de 12,000 francs.

Le deuxième lot de 25,000 francs a été gagné par un ouvrier belge demeurant à Balan.

Marseille a été favorisée une fois de plus: M. Doro, garçon coiffeur, boulevard du Musée, a gagné un lot de 10,000 francs avec le n^o 3,275,200.

A Saint-Etienne, une brave ménagère s'est aperçue mardi seulement que sur un nombre très restreint de billets, deux avaient gagné: le premier, un lot de 10,000 francs, et le second, un de 500 francs.

Un de nos confrères nous annonce ce matin que Lyon aurait eu sa part à la loterie.

Un cafetier de la Guillotière aurait gagné deux lots de 1,000 francs chacun.

La gare de Vaise P.-L.-M. reliée à la gare Saint-Paul

La voie qui a été ouverte par la compagnie des Dombes sur l'accotement de celle de P.-L.-M., de Gorges-de-Loup à Vaise, doit être livrée sous peu de temps aux voyageurs.

De cette façon, la banlieue arrivera par un trajet court, fréquent et commode, au centre même de la ville par la gare Saint-Paul.

Un vieillard de 87 ans, le nommé Joseph Clément, pensionnaire de l'Hospice de la Charité, a été pris d'un étourdissement sur le quai de Retz, dans la journée d'avant-hier.

Relévé par des passants, il a été, par leurs soins, reconduit à l'Hospice.

Avant-hier, vers 3 heures de l'après-midi, la nommée Alice Filliat, lingère, demeurant quai Claude-Bernard n^o 2, occupée à laver du linge sur le bas-port de la rive gauche du Rhône, fut prise tout-à-coup d'un étourdissement et tomba dans le fleuve la tête en avant.

Elle alla être entraînée par le courant, très-rapide en cet endroit, quand M. Convent, maître de platte, témoin de l'accident, détacha une barque du rivage et se porta à son secours.

Il fut assez heureux pour la retirer au moment où l'infortunée allait disparaître.

Transportée évanouie à son domicile, la pauvre femme, malgré les soins intelligents qui lui ont été prodigués par le docteur Drivon, a succombé au bout de trois quarts d'heure.

Le nommé Chavet, âgé de quarante-cinq ans, ouvrier, au service de M. Fabre, entrepreneur, rue Duguesclin, 42, a été victime d'un regrettable accident.

Étant occupé, jeudi dernier, vers cinq heures, à scier des plateaux de bois, emplies à une hauteur de un mètre environ, il a perdu l'équilibre par suite du brusque dérangement de quelques plateaux de dessous, mal assujettis, et a été précipité à terre.

Dans sa chute, ce malheureux s'est fait, à la jambe droite, une grave fracture.

Il a été transporté à son domicile, rue Duguesclin, 10, et de là à l'Hôtel-Dieu.

Hier vers neuf heures du matin, les habitants de la maison, située rue Sébastopol, 41, ont été mis en émoi par la détonation d'une arme à feu.

— Ou d'éloigner ce dernier de sa femme.

— Pour moi c'est la même chose. Où est actuellement le mari?

— Il est allé chercher un climat plus doux que le nôtre dans une île de l'Océan Atlantique.

Blaireau eut un clignement d'yeux singulier.

— Il est assez loin pour ne rien voir et ne rien entendre, reprit-il. C'est un poitrinaire?

— Oui.

— Alors c'est un homme mort!

IX

UN MARCHÉ

Il y eut un assez long silence que Blaireau mit à profit pour réfléchir tout en feuilletant quelques-unes des papiers étalés devant lui. Enfin il se redressa et regarda son interlocuteur en branlant la tête.

— Et bien? fit celui-ci.

— Précisez votre interrogation.

— Consentez-vous à me servir? Puis-je compter sur votre concours?

— Heu! heu! cela dépend. Je ne sais pas encore. Savez-vous, jeune homme, ce que vous venez me demander présente des difficultés inouïes, sans compter tous les dangers à courir?

— Je le sais certainement, mais...

— J'entends... Dans combien de temps madame votre sœur doit-elle être mère? demanda Blaireau en reprenant son sourire ironique.

— Dans cinq mois au plus tard.

— La chose n'est pas trop précipitée, vous avez le temps de vous retourner. Y a-t-il longtemps que le mari est parti?

— Deux mois bientôt.

— Deux mois avant son départ et deux depuis, quatre; vous avez bien

calculé. Voyons, est-elle bien riche, madame votre sœur?

— Quant à présent, non.

— La fortune est donc tout entière du côté du mari?

— Oui.

Blaireau fronça imperceptiblement ses épaes sourcils.

— Enfin, fit-il, tout le monde n'a pas le bonheur de posséder des millions. Cependant, vous ne vous êtes pas lancé dans votre périlleuse entreprise sans avoir calculé ce que vous pourriez dépenser afin de la mener à bien?

— Sans doute.

— Alors?

— J'ai pensé qu'avec une vingtaine de mille francs...

— D'abord, ajouta Blaireau, dont l'œil gauche se mit à clignoter.

— Comment! ces mots: « une vingtaine de mille francs » avaient agréablement résonné à ses oreilles.

— Comment, d'abord? répliqua Sosthène subitement interloqué.

— Oui, d'abord, fit Blaireau appuyant sur le mot, ce qui signifie que plus tard, à la mort du mari, par exemple, vous ne manquerez pas de récompenser le service rendu. Maintenant, cher monsieur, parlons sérieusement, ou, pour me servir d'une expression plus vulgaire, jouons carte sur table.

Vous avez, assurément, plus d'expérience que vous ne le laissez voir et vous voudrez bien admettre que, de mon côté, je ne suis pas un imbécile. Je suis un homme d'affaires; c'est un homme d'affaires que vous venez trouver. Pourquoi? Parce que vous avez besoin de lui et que vous croyez qu'il peut vous être utile. Vous me faites une proposition, je suis libre de l'accepter ou de la repousser, c'est entendu.

(A suivre.)

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Reserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 %	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 %	id.	18 mois
3 %	id.	1 an
2 1/2 %	id.	6 mois
2 %	id.	3 mois
1 %	à la gent remboursable à VUE	

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la **Ceinture PUY-FAU-RENT**, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

AVIS AU PUBLIC

Le succès toujours grandissant du **Vin Bertrand** et du **Sauveur des Enfants**, obligent l'inventeur de ces précieux remèdes à choisir un local plus propre à leur exploitation et surtout plus accessible au public, la **Pharmacie Bertrand**, actuellement 42, rue Confort, sera transféré fin janvier prochain, place de la République, 55, angle de la rue Stella. On trouvera dans cette officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, en même temps que tous les articles nécessaires à la pharmacie, la médecine la chirurgie.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la production de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, 1 Lyon, rue Mulet, 48. Prix : 8 francs par an

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du **Courrier du Commerce** sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle de Quai de la Guillotière, Lyon.

VÉRITABLE EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE S'HONORÉ

Dépôt : 48, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

VOS CHEVEUX

ne tomberont plus si vous avez le soin de vous servir de la **Pommade cheveline Ramognino** qui on favorise la croissance, les fait repousser, et même que le bulbe aurait été désorganisé. On voit journellement les cheveux repousser à flots chez les personnes qui font usage de la **Pommade cheveline** pour leur toilette, elle fait disparaître les pellicules grasses et farineuses de la tête tout en donnant de la souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le demi-pot, 1 fr. 35. Envoi contre timbre-poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon, Banoz, pharmacien, place St-Pierre, 4 ; à Montélimar, Brun, pharmacien ; à Saint-Etienne, pharmacie Delpy.

GUÉRISON

prompte, sans mercure des **Maladies Secrètes et des Affections de la Peau** par le **ROB SAVALRESI**. — S'adresser à la **Pharmacie Victor-Monnaie, 19, LYON**

HYGIÈNE DU TEINT

Eclaircir le teint, polir la peau du visage, la raffiner si son tissu se relâche, et, par là, effacer ou retarder les rides, tel est le problème que résout, depuis trente-deux ans, le **Lait antihépatique ou Lait Candé**.

Employé selon le cas (il y a une instruction), le lait dissipe, masque de grossesses, taches de rousseur, son, lentilles, lésions, efflorescences, gerçures, boutons, rougeurs, rugosités et autres altérations de la peau, le visage qu'il rend et conserve claire, ferme et unie, coupé de trois quarts d'eau : c'est la meilleure des eaux de toilette. **CANBÈS et Cie**, boulevard St Denis, 30, et chez les parfumeurs et coiffeurs.

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : 40 fr. par an. Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

Le Directeur-Gérant, TOSY LOUP

Lyon — Imprimerie du **Crédit Lyonnais** rue des Marronniers, 8.

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, **Léon BERTRAND**, 12, rue Confort. — DÉTAIL : Pharmacie **MAGAZINE** et **DALOZ**, 44, rue d'Algérie. — Pharmacie **St POTHIN**, rue Bugaud, 21. — Pharmacie **BASSET**, rue St-Alexandre, 9 (St-Just). — Pharmacie **BOISSONNET**, cours de Broches. — A **GRENOBLE**, pharm. Chatrouse et Marcel. — A **SAINTE-ÉTIENNE**, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies. **Prix : 2 fr. 50 cent.**

MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE

DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25 PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES JEUNES GENS & ENFANTS

TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité **V. FOURNIER**, 14, rue Confort, LYON

TOPIQUE BERTRAND AINÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1834. — **Quarante ans de succès.** — **INFALIBILE** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophthalmiques, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. **Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application.** — Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (France par timbres ou mandats).

AVIS. — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature **BERTRAND AINÉ**, et l'usine ci-contre. — **SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.**

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société des beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. Marque des Laiteries du Rhône.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kil. 5 fr.
Beurre fin de table..... 3 50

Qualités estampillées

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, anti-glaireuses, fondantes, anti-apoplectiques. Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.

DEPOT : Pharm. **Baverel**, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon

Envoi par la poste

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser

S'adresser ou écrire à l'Agence **FOURNIER**, 14, rue Confort, sous le n° 1938

INJECTION ROUX

GUÉRIT en 3 JOURS, pharmacie **ROUX**, 141, rue Montmartre, Paris. Dépôt à Lyon, phie **BERTRAND**, place Bellecour, 21. Fl. 50.

A LOUER

Joli appartement de neuf pièces, parfaitement agencé, quai de la Guillotière, 24, au 2°. S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures.

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON

SPECIALITÉ DE COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

Timbre-Caoutchouc

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE

144, Boulevard de la Croix-Roussé, 144

C. THIVOLLET Successeur

Lyon — 87, Cours de la Liberté — Lyon

ON DEMANDE

un commanditaire, 40,000 fr., pour une industrie très-importante. Adresser lettre poste restante Bellecour, aux initiales E. G. 77.

AVIS L'ÉPARGNE POPULAIRE

Société anonyme de Coupons commémoratifs à l'honneur de prévenir le public qu'elle tient à la disposition la liste du **onzième tirage** qui sera remis gratuitement, dans les bureaux de la Succursale de Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 7.

SANS INJECTIONS NI MERCURE

Dr **PEILLON**, guérit rapidement **MALADIES SECRETES**. Consultations tous les jours, de 3 à 5 h.; gratuites de 5 à 7 h. Rue **Cuvier**, 15, LYON. CORRESPONDANCES

M^{me} HERMANN

Avenir par les cartes, r. Vauban, 51

MADAME STÉPHANIE

Prédit l'avenir par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins, 1, au 1er.

CHAPELLERIE

Maison **RIVIER** coiffeur Fondée en 1842 43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80 **Prix fixes**

CORSETS sans Mécaniques

brevetés, dispensant de toutes ceintures **NAUDE** 32, rue de l'Arbre-Sec, LYON

UN VOYAGEUR

en liquide, bonnet-clien-soleur la place de Lyon, désire représenter une bonne maison. Écrire A. B., rue Vauban, 28, Lyon.

60 ans de succès

BAUME détruisant vite et sans danger tous les cors aux pieds. Dépôt à Lyon chez le concierge du Palais-du-Commerce, place de la Bourse.

MAGASIN DE CHARBONS A VENDRE

S'adresser rue Cuvier, 158

CONTRE ANÉMIE CHLOROGÈ, MANQUE D'APPÉTIT

MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU

VIN BERTRAND

A base de Quinquina, de Café et d'extrait de Malt

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant les forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit pour toute autre cause débilite, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille : 5 fr. — Expédition à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.

LYON — ENTREPOT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 12, RUE CONFORT. — LYON DÉTAIL : Pharm. **Marade** et **Daloz**, rue d'Algérie, 44; pharm. **Saint-Pothin**, rue Bugaud, 21; Pharm. **Basset**, rue St-Alexandre, à Saint-Just; pharm. **Boissonnet**, cours de Broches. — A **GRENOBLE**, pharm. **Chatrouse** et **Marcel**; à **SAINTE-ÉTIENNE**, pharmacie **Seigle**, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)

La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour hommes et jeunes gens, **PAREDESSUS DOUBLE FACE**, belle ratine, 17 fr.

AGENCE DE PUBLICITE V^o FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ÉTIENNE 6, rue St-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

LYON — 14, Rue Confort — LYON

SUCCURSALE GRENOBLE Passage Teissières

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste — République du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Monde agricole. — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Construction lyonnaise.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.

Roanne : Avenir roannais.

Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.

Vienne : Journal de Vienne.

Bourgoin : Indicateur.

Allévard : Gazette d'Allévard.

Mâcon : Journal de Saône-et-Loire.

Châlon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire.

Tournus : Journal de Tournus.

Bourg : Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain. — Journal de l'Ain.

Trévoux : Journal.

Nantua : Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

Tosy Loup

